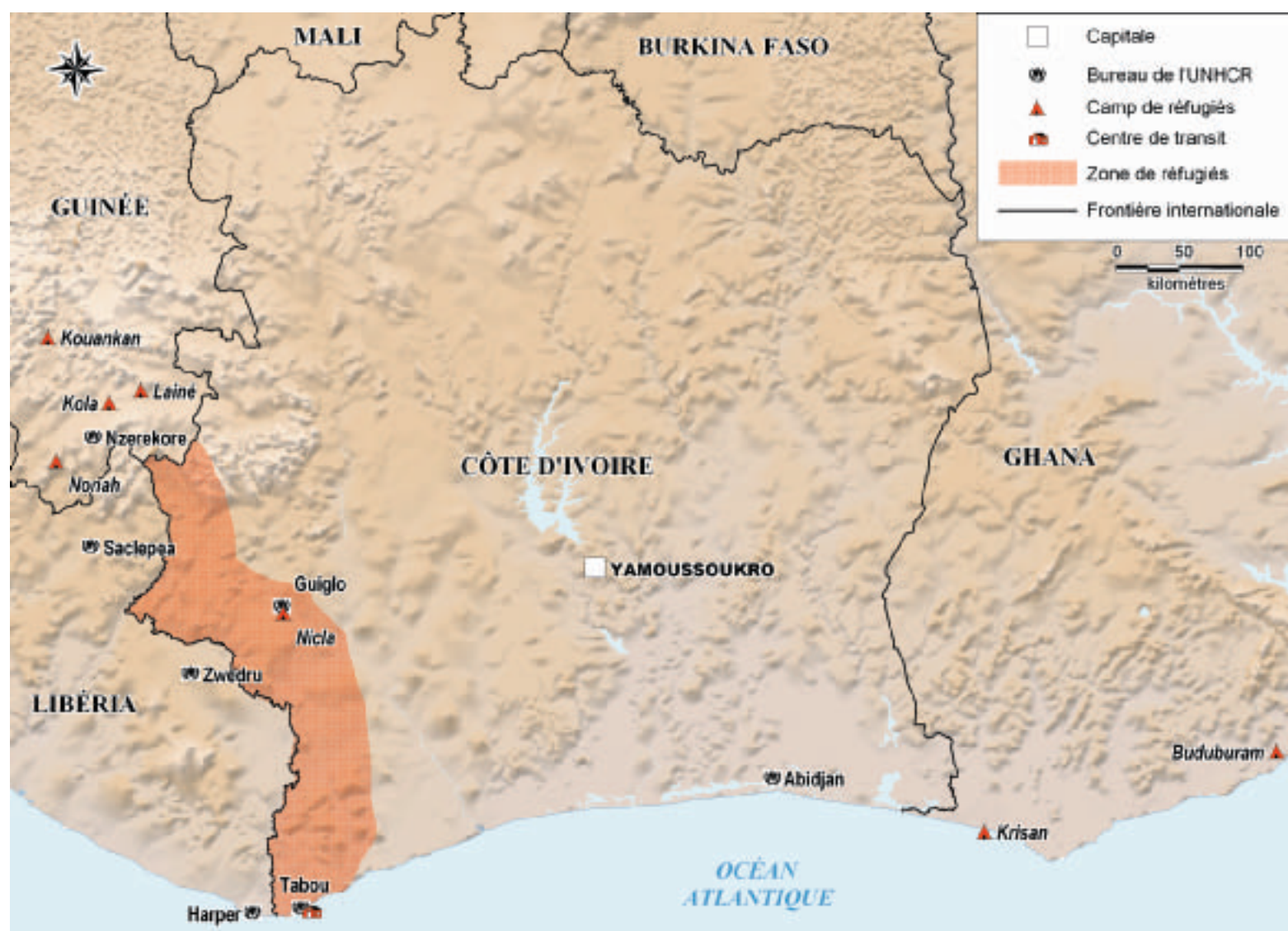


Côte d'Ivoire



Objectifs principaux

- Continuer à procurer une protection internationale et une assistance adéquate aux réfugiés urbains vivant à Abidjan.
- Continuer à prodiguer une protection internationale et une assistance élémentaire aux réfugiés libériens installés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans le camp de Nicla, dans le centre de transit de Tabou et au sein de la population locale dans les villages.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés libériens.
- Appuyer les retours spontanés et, si possible, faciliter le rapatriement et la réintégration des réfugiés ivoiriens qui choisissent de regagner leur pays.

Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2005	Déc. 2005
Libéria (réfugiés)	44 680	8 370
PDI	38 039	0
Rapatriés	25 260	36 310
Autres demandeurs d'asile	550	550
Autres réfugiés	850	700
République du Congo (réfugiés)	500	420
République du Congo (demandeurs d'asile)	500	500
Sierra Leone (réfugiés)	175	15
Total	110 554	46 865

Total des besoins : 10 915 922 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Après deux ans de crise, la Côte d'Ivoire connaît une situation oscillant entre la paix et la guerre. Le pays demeure divisé, le nord étant contrôlé par les Forces nouvelles (ex-troupes rebelles) et le sud par le Gouvernement. La situation au début de l'année 2004 laissait sérieusement espérer un retour imminent à la normale ainsi que le désarmement des combattants et la réunification du pays. Toutefois, d'importants revirements ont eu lieu par la suite, notamment sur le front politique.

Dans un nouvel effort pour raviver le processus de paix, toutes les parties concernées se sont réunies en juillet 2004 à Accra (Ghana). Cette rencontre, à laquelle assistaient également treize chefs d'État africains et le Secrétaire général des Nations Unies, s'est conclue par l'adoption d'un accord-cadre sur les mesures à prendre en vue du désarmement et de la réunification du pays. Cependant, ces dispositions ont peu de chances de se concrétiser dans un proche avenir. Le blocage politique devrait donc persister en 2005, avec des implications négatives pour les populations déplacées.

Ce retard dans la mise en œuvre du processus de paix a freiné le retour des fonctionnaires dont la présence est indispensable pour gérer les dispensaires, les écoles et d'autres services publics, en particulier dans l'ouest du pays, où la plupart des réfugiés sont installés. De nombreux programmes de redressement ont dû être reportés. Bon nombre d'entreprises ont fermé, ont réduit leurs effectifs ou se sont réinstallées dans d'autres pays. Les chiffres du chômage sont en hausse, ce qui constitue un obstacle à l'autosuffisance de nombreux réfugiés, en particulier dans les villes. En 2004, l'UNHCR leur a prodigué une assistance matérielle élémentaire, principalement dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

L'UNHCR a aidé le Gouvernement à renforcer la Commission nationale d'éligibilité et à élaborer une loi nationale sur l'asile. Cette loi n'a pas encore été adoptée par le Parlement, et d'autres projets de loi concernant la nationalité, l'identification et la résidence des étrangers en Côte d'Ivoire sont également en suspens. Dans ce contexte, les efforts déployés par l'UNHCR en vue de procurer aux réfugiés des documents d'identité officiels n'ont pas

encore abouti. Pour les réfugiés, comme pour la majorité de la population du pays, il est extrêmement difficile de circuler librement. La multiplication des barrages de sécurité sur les routes entrave gravement la libre circulation des personnes et des biens, interdisant aux réfugiés quasiment toute activité économique viable et augmentant leur dépendance vis-à-vis de l'assistance.

En 2003, on estimait que 50 000 ivoiriens avaient fui le pays et s'étaient pour la plupart réfugiés au Libéria, en Guinée et au Mali. Plus de 15 000 d'entre eux auraient depuis regagné le pays de leur propre initiative. En raison des conditions de sécurité défavorables dans les zones de retour, l'UNHCR a limité son aide à la réintégration des rapatriés ivoiriens aux secteurs de l'eau et de l'assainissement dans les environs de la ville de Bolequin.

Contraintes

Les conditions de sécurité demeurent précaires dans les régions contrôlées par les Forces nouvelles et dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'UNHCR n'a eu qu'un accès limité aux réfugiés résidant dans ces régions, en raison de contraintes très strictes imposées pour garantir au mieux la sécurité des travailleurs humanitaires. Jusqu'à une période récente, de nombreux réfugiés et rapatriés ivoiriens sont restés hors de la portée de l'Organisation, qui ne disposait d'un accès permanent ni aux régions orientales du Libéria, ni aux zones de retour en Côte d'Ivoire. D'un point de vue régional, le déploiement des troupes de l'ONUCI dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et le déploiement simultané des troupes de la MINUL dans l'est du Libéria devraient renforcer la sécurité dans les régions accueillant des réfugiés et faciliter l'accès aux Ivoiriens réfugiés au Libéria ainsi qu'aux rapatriés en Côte d'Ivoire.

Stratégie

Protection et solutions

Après plusieurs tentatives infructueuses de rapatriement, il est probable que certains réfugiés libériens choisiront de rester en Côte d'Ivoire jusqu'à la fin des élections présidentielles qui doivent se tenir en 2005 au Libéria. Cependant, l'amélioration des conditions de sécurité au Libéria pourrait inciter un grand nombre d'entre eux à regagner leur pays avant



Réfugiés libériens – en raison des violences qui ont éclaté en Côte d'Ivoire après le coup d'État avorté de septembre 2002, nombre de réfugiés ont été rapatriés dans le village de Pleebo, au Libéria. Ici, ils attendent d'y être transportés. *UNHCR / M. Kamber*

cette date. Selon les estimations de l'UNHCR, quelque 25 000 réfugiés devraient avoir regagné le Libéria à la fin de l'année 2004 (20 000 spontanément, et 5 000 avec l'aide de l'Organisation, dans le cadre d'un programme de rapatriement assisté débutant en octobre).

L'UNHCR poursuivra son travail de renforcement du cadre juridique de protection des réfugiés, en continuant à renforcer les capacités de la Commission nationale d'éligibilité et en aidant le Gouvernement à mettre en œuvre la loi nationale sur les réfugiés dès qu'elle aura été adoptée par le Parlement. Par ailleurs, lorsque tous les obstacles administratifs auront été abolis, l'UNHCR appuiera la procédure de délivrance de documents d'identité individuels aux réfugiés.

L'UNHCR continuera à observer l'évolution des conditions de sécurité dans le nord et dans l'ouest du pays, en collaboration avec d'autres organisations humanitaires, l'ONUCI et le Gouvernement. Si les conditions le permettent, l'UNHCR étendra son assistance aux réfugiés libériens et aux rapatriés ivoiriens résidant dans des régions inaccessibles à ce jour.

L'UNHCR a planifié un programme d'information massive, comprenant des visites de repérage, en vue d'aider les réfugiés ivoiriens résidant en Guinée, au Libéria et ailleurs à décider en pleine connaissance de cause s'ils souhaitent ou non regagner leur pays. Ce programme sera exécuté si la situation sécuritaire et politique dans le pays s'améliore suffisamment. L'UNHCR ne facilitera le rapatriement que si des conditions essentielles sont remplies, en premier lieu la conclusion d'un accord politique durable.

L'UNHCR formera les organes gouvernementaux et les ONG impliqués dans les activités de rapatriement, et coordonnera ces activités. En coopération avec ses partenaires, l'UNHCR surveillera les mouvements de retour des Ivoiriens en Côte d'Ivoire et des Libériens dans leur pays. À cet égard, une attention très soutenue sera accordée aux mouvements transfrontaliers des groupes vulnérables, en particulier des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes malades. L'UNHCR entend également promouvoir et faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés urbains lorsque les conditions dans leurs pays d'origine le permettront.

Sur tous les sites accueillant des réfugiés, une recherche systématique et proactive des cas vulnérables sera entreprise, et ces personnes recevront une aide adaptée. La solution de la réinstallation dans un pays tiers sera examinée pour les réfugiés vulnérables qui satisfont aux critères requis.

En collaboration avec le Gouvernement, les instances des Nations Unies concernées et les ONG, l'UNHCR poursuivra ses efforts en vue de promouvoir et de garantir le caractère civil de l'asile, en particulier au camp de Nicla, au centre de Transit de Tabou et dans les autres sites accueillant des réfugiés.

Assistance

Réfugiés libériens

Une assistance sera offerte aux réfugiés libériens dans la région occidentale de la Côte d'Ivoire, où ils résident pour la plupart. L'UNHCR s'efforcera de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire et de les préparer au rapatriement librement consenti.

Afin de promouvoir de bonnes relations entre les réfugiés et les populations locales dans l'ouest du pays, l'UNHCR continuera à collaborer avec des organisations d'aide au développement pour apporter une aide à ces populations. Par principe, l'UNHCR étendra son assistance aux populations locales et aux PDI vivant dans les mêmes régions que les réfugiés et les rapatriés. Cette assistance portera sur la distribution d'articles domestiques, d'intrants agricoles et de matériaux pour la construction d'abris, sur la formation professionnelle et sur la distribution de protections périodiques aux femmes et aux jeunes filles âgées de 12 ans et plus. L'assistance fondée sur la communauté visera à améliorer l'accès aux services sociaux et à donner à ce groupe des moyens plus solides pour se prendre en charge et se protéger. L'UNHCR continuera également à soutenir les organisations populaires et les ONG locales s'employant à protéger les enfants et les femmes contre l'exploitation et la violence sexuelles.

Comme il a été établi dans le plan régional pluriannuel de l'UNHCR, quelque 36 000 réfugiés libériens devraient regagner leur pays en 2005 (20 000 rapatriements spontanés et 16 000 rapatriements assistés).

Si les conditions au Libéria le permettent, l'UNHCR passera à l'étape suivante, consistant à promouvoir le rapatriement librement consenti (l'action réactive faisant place à l'intervention proactive, assortie de mesures d'encouragement).

Réfugiés urbains

L'UNHCR continuera à assurer la protection internationale de quelque 3 800 réfugiés et demandeurs d'asile urbains de diverses nationalités, résidant principalement à Abidjan (originaires de République démocratique du Congo, de République du Congo, du Rwanda, du Burundi, de Sierra Leone et d'autres pays). L'assistance en faveur de ce groupe portera sur l'éducation primaire et secondaire, la formation professionnelle et les activités d'autosuffisance. L'Organisation entend également promouvoir et faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés urbains lorsque les conditions dans leurs pays d'origine le permettront.

Rapatriés ivoiriens

Si les conditions d'accès et de sécurité dans les régions de retour s'améliorent, l'UNHCR appuiera la réintégration des rapatriés ivoiriens. Dans le cadre de l'approche des « 4 R » (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction), et là où les conditions de sécurité seront favorables, l'Organisation s'emploiera à mettre en œuvre des activités de réintégration à impact rapide fondées sur la communauté dans les régions de retour. Ces activités, entreprises en étroite collaboration avec le Gouvernement et les organisations d'aide au développement viseront à renforcer l'autonomie des communautés et à consolider le processus de paix. Des travaux de réhabilitation et de construction (infrastructures socioéconomiques, services) seront entrepris pour accroître la capacité d'absorption des régions de retour. L'accès à un certain nombre de services sociaux sera aménagé pour les victimes d'actes de violence et pour d'autres groupes vulnérables après leur retour.

Effet escompté

L'un des objectifs du programme de l'UNHCR pour l'année 2005 est de garantir aux réfugiés libériens un rapatriement librement consenti, dans la sécurité et la dignité, et aux rapatriés ivoiriens une réintégration durable.

Par ailleurs, l'UNHCR poursuivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, son action en faveur des réfugiés, urbains notamment, qui décideront de demeurer en Côte d'Ivoire en 2005, de sorte que ceux-ci continuent à bénéficier d'une protection internationale et puissent s'engager dans des activités d'autosuffisance.

Ces deux objectifs se fondent sur l'hypothèse qu'en 2005, la paix sera rétablie dans la sous-région, notamment au Libéria et en Côte d'Ivoire.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2005, la représentation de l'UNHCR en Côte d'Ivoire disposera d'un bureau principal à Abidjan et de deux bureaux extérieurs à Tabou et à Guiglo. L'Organisation emploiera 12 fonctionnaires internationaux et 48 collaborateurs ivoiriens.

Coordination

Le bureau de l'UNHCR en Côte d'Ivoire poursuivra ses efforts de rapatriement des réfugiés libériens en étroite collaboration avec le Gouvernement et les délégations de l'Organisation implantées dans les pays limitrophes. Moyennant une étroite coopération avec les troupes gouvernementales et les troupes de l'ONU (ONUCI) déployées dans la ZAR (Zone d'accueil des réfugiés), l'UNHCR suivra l'évolution des conditions de sécurité dans les zones qui accueillent des réfugiés et dans les régions de retour des réfugiés ivoiriens. Par ailleurs, l'Organisation coordonnera les activités de réintégration et de suivi dans les zones de retour des rapatriés ivoiriens.

Aux côtés d'autres acteurs humanitaires, l'UNHCR participera à la planification et à la coordination de différentes activités, notamment par le biais de la Procédure d'appel global / consolidé.

L'Organisation continuera d'aider les autorités à coordonner et à planifier l'action des diverses organisations gouvernementales impliquées dans la protection et l'assistance des populations relevant de la compétence de l'UNHCR.

Bureaux

Abidjan

Guiglo
Tabou

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides

ONG

Association de soutien à l'autopromotion sanitaire urbaine

CARITAS (Côte d'Ivoire)

Comité international de secours

OXFAM (GBR)

Save the Children (GBR)

Solidarités (FRA)

Autres

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

OIM

VNU

Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	2 352 015
Abris / autres infrastructures	550 000
Activités génératrices de revenus	464 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	603 000
Assainissement	187 000
Assistance juridique	690 000
Besoins domestiques	515 860
Eau	175 000
Education	626 640
Production vivrière	224 000
Santé	440 000
Services communautaires	582 500
Sylviculture	36 000
Transport / logistique	1 080 000
Vivres	226 000
Total des opérations	8 752 015
Appui au programme	2 163 907
Total	10 915 922